

Nombre de membres

27

Nombre de présents

13

Pouvoirs :

9

Nombre d'absents

14

Nombre de votants

22

Quorum

14

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
d'EURE-ET-LOIR****Séance du 3 juillet 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 3 juillet à 16h00, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 22 juin 2023 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Etaient présents :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Sylvie HONNEUR-BUCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE, **arrivé en cours de séance,**
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROU, a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- John BILLARD, Maire du FAVRIL, a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES, a donné pouvoir à Alain CONTREPOIS,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET, a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Patrick LAFAVE, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS DU PERCHE, a donné pouvoir à Benoît PELLEGRIN,
- Corinne LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS, a donné pouvoir à Benoît DELATOUCHE,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir, a donné pouvoir à Sylvie HONNEUR-BUCHER,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,

Absents excusés :

- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Conseillère municipale de DREUX
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

Absents :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX

Secrétaire de séance :

- Martine BOUILLARD

Assistaient également :

- Céline ROUSSET, Directrice Générale
- Oriana CAUQUIS, Responsable du pôle Gestion des Ressources et Archives

Délibération n° 2023 – D – 39

Conseil d'administration

Séance du 3 juillet 2023

Objet : Détermination des coûts du concours externe, interne et du 3^{ème} concours d'agent de maîtrise, spécialité restauration

Exposé de Monsieur Bertrand MASSOT, Président

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure et Loir a organisé un concours d'accès au grade d'agent de maîtrise, spécialité restauration, au titre de l'année 2022, selon le calendrier suivant :

CALENDRIER DU CONCOURS	
Arrêté d'ouverture	Le 18 août 2022
Période de retrait des dossiers d'inscription	Du mardi 06 septembre 2022 Au mercredi 12 octobre 2022
Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Jeudi 20 octobre 2022
Epreuve écrite d'admissibilité	Jeudi 26 janvier 2023 au Centre Régional Jeunesse et Sport à Chartres
Réunion du jury d'admissibilité	Jeudi 09 mars 2023
Epreuves orales d'admission	Les lundi 03 et mardi 04 avril 2023 au Centre de Gestion
Réunion du jury d'admission	Mardi 04 avril 2023

ETAPE	NOMBRE DE CANDIDATS
Inscriptions	26
Admis à concourir	25
Présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	23
Admissibles	12
Présents aux épreuves orales d'admission	12
Lauréats	7

Conformément aux dispositions de l'article 47-1 du décret 85-643 du 26 juin modifié, le Conseil d'administration arrête le coût réel de ce concours. La somme sera recouvrée conformément aux dispositions de l'article R2342-4 du code général des collectivités territoriales.

Pour l'organisation de ce concours, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir a conventionné avec les cinq autres centres de la région Centre-Val-de-Loire, (les Centres de gestion du Cher, d'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret), ainsi que le centre de gestion de Seine-et-Marne, et les centres interrégionaux de la Grande Couronne et de la petite Couronne, en vertu de la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion et l'Interrégion Ile-de-France / Centre Val-de-Loire et son avenant.

DESIGNATION	COÛT
Assurance	79,00 €
Location de salle	176 €
Impressions	83 €
Fourniture de sujets	921,00 €
Frais de personnel	6 362 €
Frais de déplacements et de repas des membres de jury	117€
Indemnités des membres du jury	2 002 €
Frais indirects (23.72€ x nombre d'inscrits)	617 €
COÛT TOTAL REEL DU CONCOURS	10 357 €
Coût par lauréat (coût total/nombre de lauréats)	1 480 €

Il est proposé au Conseil d'administration d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous, concernant l'organisation du concours d'accès au grade d'agent de m

Coût total réel du concours : **10 357 euros**

Coût par lauréat : **1 480 euros**

et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à recouvrer les sommes en cause.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 15 juin 2023

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous, concernant l'organisation du concours d'accès au grade d'agent de maîtrise, spécialité espace vert :

Coût total réel du concours : **10 357 euros**

Coût par lauréat : **1 480 euros**

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à recouvrer les sommes en cause.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en préfecture le : 19/07/2023

De la publication le : 19/07/2023

Par délégation,
La Directrice Générale,
Céline ROUSSET